

Les subsides

Je signalerai au ministre que quelque 5,600 agriculteurs étaient admissibles à ce programme. Ils ont dû signer un document incroyable dans lequel ils déclaraient être au bord de la misère, au bord de la faillite. S'ils ne signaient pas le document, ils ne recevaient rien. Si le ministre voulait être franc, il admettrait que 6,800 agriculteurs ayant des hypothèques agricoles à 13.5 ou 14 p. 100 n'ont tout de même rien reçu. Je crois qu'il faut prendre ce que dit le ministre avec un grain de sel.

Si nous jetons un coup d'œil sur leurs promesses, nous constaterons que les conservateurs se sont engagés à autoriser la Société du crédit agricole à offrir des obligations agricoles aux agriculteurs pour qu'ils aient accès à du crédit à des taux abordables. Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a tenu là-dessus des audiences où des Canadiens de tout le pays se sont fait entendre. Le comité a recommandé de mettre sur pied un programme d'obligations agricoles à 8 p. 100 d'intérêt jusqu'à concurrence de \$300,000 afin d'amortir tous les emprunts à intérêt élevé sur une période de cinq ans. Je n'ai rien vu dans le budget du gouvernement à cet égard. En fait, si l'on examine le budget du ministère de l'Agriculture et les fonds alloués à la Société du crédit agricole, on se rend compte qu'ils sont tombés de 494 millions à 90 millions de dollars. Ce n'est pas quelque chose qui est arrivé l'automne dernier; c'est en février que le budget a été présenté. Le budget du ministère de l'Agriculture, quant à lui, a été réduit de 50 millions de dollars. Les hausses seront plutôt réduites ces prochaines années compte tenu de la désindexation coûteuse des budgets ministériels.

Je dirais que la situation se dégrade et que le nombre des agriculteurs éprouvant des difficultés graves s'est accru de 5 p. 100 de l'été 1984 à l'été 1985. Leur nombre est passé de 33,000 à 39,000. Les prévisions budgétaires de la Société du crédit agricole montrent que les comptes en souffrance au 1^{er} août atteignaient 236 millions. L'an dernier, le chiffre correspondant n'était que de 165 millions. On estime que d'ici le 1^{er} janvier 1986 le nombre d'agriculteurs incapables de faire face à leurs échéances augmentera et que les paiements en souffrance atteindront 300 millions. Cela représente une augmentation de 190 millions par rapport à l'an dernier.

● (1540)

Le ministre parle, mais il n'agit guère. Il n'y avait pas grand-chose dans le budget ou dans les prévisions budgétaires. Le 10 juillet dernier, le ministre a fait une déclaration annonçant la création de tribunaux de pré-arbitrage dans le cadre de la Loi sur la faillite. Depuis lors, nous n'avons eu que des études. J'ai déposé une motion demandant au gouvernement de prendre des mesures concrètes. Bien des groupes, comme le syndicat national des cultivateurs et d'autres, demandent la même chose.

En juin 1984, avant la campagne électorale, la Chambre des communes était saisie d'un projet de loi. Le gouvernement n'avait donc pas à préparer un nouveau projet. Il avait juste à reprendre celui qui existait déjà.

La question a été posée cette semaine au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté). Il a répondu que le

comité n'avait pas terminé son étude et que nous pourrions être saisis d'un projet de loi en janvier ou un peu plus tard. Nous sommes loin de savoir quand il y aura des mesures de prises. Cette inaction est comparable à bien des promesses électorales. Selon la promesse n° 14, le gouvernement devait débloquer les fonds nécessaires pour que les producteurs puissent refinancer leurs emprunts aux taux d'intérêt en vigueur. Or, qu'en est-il des 6,800 agriculteurs qui ont dû continuer en janvier dernier à payer des taux d'intérêt supérieurs à 13.5 p. 100? On n'a pas voulu refinancer leurs emprunts à 9 ou 10 p. 100. Qu'en est-il de la recommandation faite au comité des finances, du commerce et des questions économiques? Les ministériels étaient majoritaires au sein de ce comité. Ils savaient ce qu'il y avait lieu de faire. Mais le gouvernement n'a pas appliqué la recommandation de ses propres députés.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député d'Algoma (M. Foster). En l'écoutant, ainsi que le ministre de l'Agriculture (M. Wise), il m'est venu à l'esprit l'histoire de l'agriculteur qui avait pris le train. En allant aux toilettes, il a vu l'écriteau suivant: «Ne pas tirer la chasse d'eau en ville». C'est ça, s'est-il dit, encore les paysans qui écopent.

Il y a dix-huit mois, les conservateurs tenaient les mêmes propos que le député d'Algoma aujourd'hui. A la même époque, les libéraux s'exprimaient comme le font maintenant les conservateurs. Après tous les reproches qu'il a formulés, le député est-il disposé à admettre, au nom du parti libéral, que tout est changé maintenant et que les libéraux avaient tort auparavant? Qui a supprimé le tarif du Nid-de-Corbeau et accru les frais des céréaliers de l'Ouest, avec l'appui passif des conservateurs? Qui a préconisé l'abandon de milliers de milles de voies ferrées, au grand dam des agriculteurs? Qui est resté bien sage pendant que les États-Unis fermaient la frontière à nos bestiaux, à nos porcs et à bien d'autres produits? Qui a inventé le paiement par l'usager, principe contraire aux intérêts de tous les agriculteurs? Qui a voulu abroger la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les Maritimes ainsi que la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région atlantique? Tous ces éléments ont fait chuter les prix agricoles ainsi que les revenus nets des agriculteurs. Le député peut affirmer maintenant que son parti a changé d'avis, qu'il reconnaît qu'il a eu tort, que les conservateurs avaient raison pendant que les libéraux exerçaient le pouvoir? Osera-t-il l'affirmer?

M. Foster: Monsieur le Président, on voit bien que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), un vieil ami à moi et membre de l'illustre promotion de 1968, rêve toujours de voir un jour son parti au pouvoir, chose peu probable. Le député peut être certain que si le gouvernement adoptait quelques-unes des recommandations que l'honorable chef de l'opposition a faites aujourd'hui, il reconnaîtrait par le fait même la gravité de la sécheresse qui a sévi l'été dernier. Le gouvernement devrait, si possible, instaurer, avec les provinces, un régime de paiements à raison de \$50 l'acre, car un tel régime ferait beaucoup pour l'essor de l'agriculture dans l'Ouest.